

# Démarche d'inscription pour l'école multisports

**1 : les parents ou responsable légaux de l'enfant retirent un dossier au secrétariat de la Communauté de Communes.**

- 1 fiche de renseignements (par enfant).
- 2 règlements intérieurs.

**2 : les parents ou responsables légaux remettent le dossier complet au secrétariat de la Communauté de Communes.**

- la fiche de renseignements.
- 1 règlement intérieur signé par les parents et l'enfant (pour les enfants à partir de CE1).
- le certificat médical.
- la cotisation annuelle.
- la photo.
- l'attestation d'assurance extra-scolaire.

**L'inscription est validée seulement si le dossier est complet.**

(Exception faite de la photo et de l'attestation d'assurance extra-scolaire).

**3 : la secrétaire remplit alors la liste d'inscription.**

**4 : la cotisation est encaissée après la 2<sup>ème</sup> séance (la 1<sup>ère</sup> faisant office de séance d'essai).**